

Prévention de l'homophobie: le chemin parcouru et ce qui reste à faire



Jean Martin

Début novembre dernier ont eu lieu à Lausanne les Journées romandes sur la prévention du rejet basé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre chez les jeunes (PREOS), en particulier en milieu scolaire. On note que la manifestation était soutenue par l'Office fédéral de la santé publique, par deux cantons et huit importantes villes romandes. Quatre Conseillères et Conseillers d'Etat s'y sont exprimés, s'engageant à ce que la prévention de l'homophobie soit partie intégrante de l'enseignement. Bill Ryan, de l'Université McGill de Montréal, a illustré la manière dont au Canada la lutte dans ce domaine était efficacement menée.

Intéressant de penser au chemin parcouru. Dans les années 1980, un de mes collègues médecins cantonaux était prêt à recommander l'exclusion du corps enseignant d'une personne homosexuelle (indépendamment de tout acte discutable de sa part). Dans les années 1990, Pierre-André Michaud, responsable de l'Unité de santé des adolescents du CHUV, m'appelait en me demandant si nous pouvions «prendre le risque» de proposer à un jeune homophile de contacter le Groupe Jeunes de VoGay, association vaudoise récemment fondée de personnes homosexuelles, pour discuter de son mal-être. Nous avons décidé d'assumer la démarche, tout en sachant qu'il faudrait répondre, cas échéant, à des parents qui accuseraient un service officiel de pousser leur garçon «vers la débauche». Ici, il faut rappeler l'action forte de groupes homosexuels dans la prévention du VIH/sida, à une époque où la médecine restait relativement impuissante, et les collaborations constructives établies avec la santé publique.

Alors que vers 1990 des gays me demandaient d'appuyer leur demande de passages dans les classes pour parler d'homosexualité, j'avoue avoir dit que c'était imaginable dans l'avenir mais que, en l'état, cela me semblait illusoire; aujourd'hui, il y a de telles interventions dans des cantons alémaniques. A fin 2010, la qualité du changement m'a frappé en apprenant que les Départements de l'instruction publique de Genève et Vaud avaient nommé une déléguée pour les questions d'homosexualité (qui a publié un ouvrage sur son expérience d'enseignant [1]): en vingt ans, on a passé du silence gêné sur le sujet à l'engagement explicite des pouvoirs publics contre l'homophobie – souvent dans un cadre plus large de droits humains et de lutte contre toute discrimination, y compris raciste. Affichette placardée dans des

établissements scolaires genevois: «Ici, on peut parler de diversité sexuelle.»

Point majeur: la reconnaissance, par la médecine notamment, de ce que pour l'essentiel l'homosexualité n'est pas un choix (même si des facteurs de contexte peuvent jouer un rôle dans des situations d'ambivalence). D'où le besoin de se distancer clairement des voix qui continueraient à prétendre qu'il s'agit d'une maladie ou d'un péché! Voir à cet égard que les *Gay Prides* ont été, pour les homosexuels et plus largement les LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres), la manière d'affirmer, de façon parfois provocante, leur droit à la différence. «I have the right to be on the outside what I am on the inside», cite Bill Ryan.

A plusieurs égards, notre société et son cadre juridique sont vivement sollicités. Si on entend simplement prendre en compte les faits scientifiques et sociaux, le refus, confirmé récemment par le Tribunal fédéral, de permettre à un membre d'un couple homosexuel d'adopter l'enfant de l'autre est discriminatoire. Il est vrai que l'évolution des connaissances secoue les positions antérieures de beaucoup (dont moi, sur certains points), Mais, même si pour des raisons de croyance ou d'opportunité politique on peut chercher à retarder les évolutions, la société ne saurait décider d'ignorer la réalité. «Les faits sont têtus», il est préférable de s'en souvenir.

L'Eglise catholique affirme que «le masculin et le féminin se révèlent comme faisant ontologiquement partie de la création» [2]. Oui, mais cela ne saurait légitimer une opposition à la reconnaissance de ce qu'un certain nombre de nos congénères ne se retrouvent pas dans une catégorisation rigide qui s'avère objectivement simpliste. Un Etat de droit doit respecter les droits fondamentaux des personnes. Si on a le droit strict d'avoir des convictions, il y a un problème civil et civique de fond si des convictions erronées sont maintenues, contre l'évidence, dans les lois qui s'appliquent à tous [3]. A relever enfin que, alors que la Suisse dispose avec l'article 261 bis du Code pénal d'une norme antiraciste, il n'existe pas de texte du même genre pour d'autres discriminations, notamment celles basées sur l'orientation sexuelle. Plusieurs orateurs des Journées PREOS ont appelé un tel développement de leurs vœux.

Jean Martin, membre de la Commission nationale d'éthique et de la rédaction

Références

- 1 Thorens-Gaud E. Adolescents homosexuels – Des préjugés à l'acceptation. Lausanne: Editions Favre; 2009.
- 2 Nau JY. De quel genre êtes-vous: «pro-inné» ou «pro-acquis»? (à propos d'identité de genre). *Revue médicale suisse*. 2011; 7:2202–3.
- 3 Le tabou est progressivement levé en ce qui concerne les familles homoparentales: d'abord quant au fait qu'elles existent, ensuite que les enfants n'y sont pas nécessairement perturbés. Dernier témoignage francophone en date: Carrière Z, Tervonen T. *Fils de*. Paris: Editions Trans; 2011 (voir *Le Temps*, Genève, 8 novembre 2011, p. 28).

jean.martin[at]saez.ch